

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 12 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N°2023_080

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'an deux mil vingt trois et le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 décembre 2023**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guérolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DAR-COS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Mohammed MICHRAFY donne procuration à M. Alexandre DIAS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Monsieur Pierre OUALLET

Monsieur Marc CHAUVET expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient au Conseil de créer les emplois nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et satisfaire les besoins des usagers du service public.

Compte tenu des mouvements de personnel qui interviennent dans l'année (reclassement) ou régularisation de situation, il est nécessaire de le mettre à jour avant le vote du budget afin que les emplois budgétaires correspondent aux besoins réels du service.

Le Comité Social Territorial a été consulté le 30 novembre 2023 pour avis sur la suppression de 2 emplois vacants dans la mesure où il n'est pas envisagé de les pourvoir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général de la fonction publique

VU la délibération du 7 novembre 2023 modifiant le tableau des emplois

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en adéquation les emplois avec les besoins du service public

DÉCIDE

Article 1 : De modifier le tableau des emplois comme indiqué ci-après suite à :

- Transformation d'un temps non complet (66 %) à un temps complet d'un agent occupant la fonction de responsable adjoint d'un accueil périscolaire
- Création du nouveau service développement, emploi et insertion professionnelle (responsable du service)
- Changement de grade dû à un reclassement
- Pérennisation d'un poste vacant d'auxiliaire de puériculture

GRADE	CATÉGORIE	SUPPRESSIONS DE POSTES OUVERTS QUE POUR LES FONCTIONNAIRES	CRÉATIONS DE POSTES OUVERTS AUX FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS
<i>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET</i>			
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ÈME CLASSE (66 %)	C	1	
<i>EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET</i>			
ATTACHÉ	A		1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C		1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE	C		1
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	B		1

Article 2 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	28	
Abstentions	6	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 12 décembre 2023

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Monsieur Pierre OUALLET

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH